

Avenant Forfait amélioré



Assurances

Assureur : Compagnie d'assurance RBC du Canada.

Au Québec, la garantie perte, retard et détérioration des bagages est établie par Aviva, Compagnie d'Assurance Générale, filiale d'Aviva Canada Inc.

Avenant Forfait amélioré

Cet avenant fait partie de **vo**tre police si :

- **vous** avez droit à l'un de **nos** forfaits en formule Voyage unique ou en formule annuelle Voyages multiples et avez souscrit l'un de ces forfaits ; et
- **vous** devez payer la prime de l'avenant Forfait amélioré pour chaque **voyage** que **vous** voulez assurer ; et
- **vous** payez la prime de l'avenant Forfait amélioré avant la date de départ de **vo**tre **point de départ**.

IMPORTANT

L'avenant Forfait amélioré doit être souscrit avec **vo**tre forfait. Il n'est pas valide s'il est souscrit seul.

Aux fins de **vo**tre forfait pour lequel **vous** avez payé la prime requise pour l'« avenant Forfait amélioré », il est entendu et convenu par les présentes que les dispositions de **vo**tre police sont modifiées comme suit :

Garantie Billet de même classe

Si **vous** voyagez à bord d'un **avion de transport de passagers** avec un titre de transport pour lequel l'assurance a été souscrite et que **vous** avez droit à l'indemnité au titre de l'assurance Annulation et interruption, cette garantie couvre le coût supplémentaire d'un billet de même classe par l'itinéraire le plus économique.

Majoration de l'indemnité pour débours

- Dans le cas de l'assurance Frais médicaux d'**urgence**, l'indemnité maximale payable au titre de la garantie Indemnité de débours est majorée par le présent avenant jusqu'à concurrence de 500 \$ par jour, sous réserve d'un maximum de 5 000 \$ (ne s'applique pas au forfait non médical).
- Dans le cas de l'assurance Annulation et interruption, l'indemnité maximale payable au titre de la garantie relative aux débours :

- 1 prévue en f), est majorée par le présent avenant jusqu'à concurrence de 500 \$ par jour, sous réserve d'un maximum de 1 000 \$; et
- 2 prévue en g), est majorée par le présent avenant jusqu'à concurrence de 500 \$ par jour, sous réserve d'un maximum de 5 000 \$.

Garantie Frais de divertissement

Si **vous** ne pouvez rentrer à **vo**tre **point de départ** à la **date de retour** prévue et que le retard est attribuable à l'un des risques couverts, **nous vous** rembourserons les frais de divertissement que **vous** engagez, jusqu'à concurrence de 100 \$, si **vous** décidez d'assister à un spectacle, notamment un film, une pièce de théâtre, un concert, un opéra ou un événement sportif.

Garantie Événement spécial

Cette garantie s'applique lorsque le but principal de **vo**tre **voyage** est d'assister à un mariage, à un événement sportif ou à un congrès, qui ne peut être retardé, que **vous** soyez présent ou non.

- Si le départ de **vo**tre **point de départ** ou le retour à **vo**tre **point de départ** est interrompu et que **vo**tre arrivée est retardée pour une raison indépendante de **vo**tre volonté, **nous vous** rembourserons les frais que **vous** avez effectivement engagés, jusqu'à concurrence de 600 \$ pour le coût de transport supplémentaire selon un autre itinéraire emprunté par le transporteur régulier, jusqu'à **vo**tre destination prévue pour **vous** permettre d'arriver à l'heure voulue à l'événement spécial.

Cette garantie ne prend pas en charge les frais directement ou indirectement attribuables :

- au non-respect de **vo**tre part des procédures normales d'enregistrement du prestataire des services de **voyage** ;
- à une grève, à un détournement, à une émeute ou à un mouvement populaire ; ou
- aux coûts supplémentaires qui ne sont pas précisés au paragraphe ci-dessus que **vous** engagez en raison d'une correspondance manquée, en raison de **vo**tre retard.

Garantie Majoration de l'indemnité au retard des bagages et des effets personnels

Dans le cas de l'assurance Bagages et effets personnels, l'indemnité maximale payable au titre de la garantie Retard des bagages et effets personnels, est majorée par le présent avenant jusqu'à concurrence de 750 \$ pour l'achat d'articles de toilette et de vêtements de première nécessité (y compris les tenues de soirée) lorsque **vos** bagages enregistrés sont retardés par le transporteur pendant au moins 12 heures en cours de route et avant **votre** retour à **votre point de départ**.

Votre assurance est assujettie à toutes les autres conditions énoncées dans la présente police.

Compagnie d'assurance RBC du Canada
6880 Financial Drive
Mississauga (Ontario)
L5N 7Y5



Assurances

Assureur : Compagnie d'assurance RBC du Canada.

Au Québec, la garantie perte, retard et détérioration des bagages est établie par Aviva, Compagnie d'Assurance Générale, filiale d'Aviva Canada Inc.

® / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.

123653 (09/2021)